

FINDIS NORD OUEST SAS

 7 rue Jean-Marie David
 35740 PACE
 Téléphone : 02.99.85.25.35 - Fax :
 Courriel Comptabilité : compta.nordouest@groupe.findis.fr
Client facturé

CBZH114196 Siret : 48035748200029

COLLABORATIVE STEEL

 14 rue Le Bastard
 35000 RENNES
 France
 N° Intracommunautaire : FR 09 480 357 482

791


 COLLABORATIVE STEEL
 14 RUE LE BASTARD
 35000 RENNES


791 - 3547

Date : 30/06/2023
Facture n° 10472021

Référence	Désignation des Articles	EAN	Quantité	Prix Unitaire H.T.	Prix Unitaire NET H.T.	% TVA	MONTANT NET H.T.
BL n° 5475515 du 30/06/2023 - Vezin - Extranet GEM - CBZH114196 - COLLABORATIVE STEEL - HOME 51 Livré à 6 bd du Scorf 35740 PACE FR							
WKIC3C26	LV tout intégrable, 60 cm, 46dB, 9L, A++, 14 couverts, 8 progr., 6ème S - WHIRLPOOL Eco. Participation	8003437204777	1,00	368,28	368,28	20,00	368,28
						20,00	6,67
6668828	Groupe de meuble ARIA 520 mm inox - ARIA 520 INOX - classe énergétique - ROBLIN Eco. Participation	7612985668828	1,00	212,97	212,97	20,00	212,97
						20,00	4,17
WLB4265BF/IXL	Table induction, noir, 65cm, iXelium, 4 zones dont 1 zone modulable Fle - WHIRLPOOL Eco. Participation	8003437238185	1,00	352,50	352,50	20,00	352,50
						20,00	4,17
ART6614SF1	Réfrigérateur, Encastrable, Niche 178 cm, 275 L, Classe F, Charnières - WHIRLPOOL Eco. Participation	8003437046841	1,00	448,38	448,38	20,00	448,38
						20,00	15,00
YT-E-005B1	machine à glaçons inox avec support filtre - KITCHENCHEF Eco. Participation	3485611119049	1,00	104,40	104,40	20,00	104,40
						20,00	4,17
Préparation WMS n° 0571241							

Dont	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Ecotaxe	34,18	6,84	41,02

Date échéance	Mode paiement	Echéance TTC	% T.V.A.	Code	Total H.T.	Total T.V.A.	Total H.T.	Total T.V.A.	Total T.T.C.
001	31/07/2023	LCR							1 824,85
			20.00%	04	1 520,71	304,14	1 520,71	304,14	1 824,85
					1 520,71	304,14	NET A PAYER		1 824,85

Pas d'escompte en cas de paiement anticipé

En cas de retard de paiement, le taux des pénalités exigibles sera égal à trois fois le taux de l'intérêt légal au jour de la facturation.

Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée.

Location gérance

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute commande passée par un Acheteur, agissant dans un cadre strictement professionnel, auprès du Fournisseur.

1 - Généralités

Le fait de passer commande auprès du Fournisseur implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux présentes conditions générales de vente, et ce, nonobstant toute stipulation contraire figurant, notamment, dans les conditions générales d'achat de l'Acheteur.

Les conditions générales de vente en vigueur au jour de la commande sont consultables à tout moment sur l'extranet de l'Acheteur, qui lui est ouvert par le Fournisseur avant la passation de la première commande.

2 - Commandes

L'ouverture d'un compte client est indispensable pour pouvoir enregistrer une commande. Cette ouverture de compte peut être éventuellement conditionnée à la communication par le futur Acheteur de renseignements financiers permettant d'établir le montant de l'en-cours maximum qui peut lui être accordé.

Les commandes sont passées par les moyens adaptés au client (fax, téléphone, Internet).

Elles sont réputées fermes et définitives après avoir été acceptées par le Fournisseur. Dans le cas de commande par téléphone sans confirmation écrite, l'Acheteur assumera seul l'entière responsabilité de toute erreur de traitement dans sa commande. Toute annulation ou modification de commande de l'Acheteur devra être notifiée par écrit au Fournisseur et devra faire l'objet d'une acceptation expresse et écrite du Fournisseur, ce dernier se réservant le droit de refuser l'annulation ou la modification de commande. Le Fournisseur se réserve le droit de suspendre ou cesser toute gamme de produits sans que l'Acheteur puisse se prévaloir d'une quelconque indemnisation.

3 - Prix

Les produits sont facturés sur la base des tarifs applicables à la catégorie à laquelle appartient l'Acheteur, en vigueur au jour de la commande et majorés des taxes en vigueur et de l'Eco-participation. Les tarifs peuvent être modifiés à tout moment par le Fournisseur sans accord ni information préalable de l'Acheteur. Toute commande passée vaut acceptation sans réserve du nouveau tarif, et toute commande avec une date de livraison postérieure à l'entrée en vigueur du nouveau tarif se verra appliquer le nouveau tarif. Les tarifs applicables à l'Acheteur sont consultables à tout moment sur son extranet, le cas échéant. Ils sont fournis en euros et HT. Les tarifs n'incluent pas les frais de livraison. Les frais de livraison sont gratuits au-delà d'un montant minimum de commande indiqué dans nos tarifs. En cas de conclusion d'une convention unique annuelle entre le Fournisseur et l'Acheteur, la modification de tarif se matérialisera par tout accord exprès ou tacite de l'Acheteur et, le cas échéant, par la signature d'un avenant à ladite convention.

4 - Délai de livraison

Les délais ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent en cas de retard donner motif à annulation de la commande, ni droit à indemnité. Tout en s'efforçant de respecter lesdits délais, le Fournisseur ne peut en aucun cas, être responsables des retards apportés involontairement. Des livraisons partielles peuvent être effectuées en fonction des matériels disponibles, sans donner droit à indemnité.

En cas de force majeure, la livraison pourra être soit annulée, soit retardée en fonction desdits événements. En cas de report de la date de livraison et après mise en demeure de notre société, l'Acheteur aura la possibilité d'annuler sa commande.

5 - Transport et conformité

Quels que soient les conditions de vente, le mode d'expédition ou de livraison, les marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire à qui il appartient de faire toutes réserves au transporteur dès la réception, la responsabilité du Fournisseur ne pouvant, en aucun cas, être mise en cause pour fait de destruction, avarie, vol, survenu en cours de transport. Ces réserves devront être confirmées au transporteur dans un délai maximum de trois jours par lettre recommandée avec accusé de réception, conformément aux dispositions de l'article L.133-3 du Code de Commerce, et copie devra être adressée au Fournisseur dans les meilleurs délais.

6 - Réclamations

Toute contestation quant à la conformité de des marchandises - devra être mentionnée au recto du bon de livraison, et notifiée au Fournisseur par écrit accompagné du bon de livraison correspondant, dans les trois jours suivant la réception de la marchandise. A défaut la livraison sera réputée parfaite et aucune réclamation ultérieure ne pourra être acceptée. Aucun retour de matériel ne sera accepté sans l'accord du Fournisseur.

7 - Paiement

Les marchandises vendues sont payables comptant, sauf conditions particulières - délais de paiement et, le cas échéant, conditions d'escompte - accordées à l'Acheteur par le Fournisseur en fonction notamment de l'ancienneté des relations commerciales, du niveau d'encours et des garanties offertes par l'Acheteur, telle la facilité de mise en œuvre de la clause de réserve de propriété.

En tout état de cause, le Fournisseur pourra réviser ces conditions et imposer un paiement comptant en cas d'incident de paiement de la part de l'Acheteur.

8 - Retard/défait de paiement

En cas de retard de paiement, et sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire, l'Acheteur sera tenu, en application des articles L.441-5 et L.441-10 du code de commerce au paiement (i) de pénalités de retard égales à trois fois le taux de l'intérêt légal au jour de la facturation, (ii) et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros par facture impayée ; une indemnité complémentaire pourra toutefois être exigée par le Fournisseur lorsque les frais de recouvrement engagés seront supérieurs à cette somme, et ce sur justificatifs produits par le Fournisseur, et ce sans préjudice de tous dommages-intérêts que le Fournisseur pourrait réclamer au titre du préjudice subi. En tout état de cause, en cas de défaut de paiement, l'Acheteur devra rembourser tous les frais et honoraires occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. En cas de paiement échelonné, le non-paiement d'une échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette sans mise en demeure.

Aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation, d'une réduction ou d'un refus à l'initiative de l'Acheteur, notamment en cas d'allégation de retard de livraison ou de défaut total ou partiel de produits sans notre accord préalable et écrit et sans que nous ayons été en mesure de contrôler la réalité du grief allégué.

Tout paiement sera réputé s'imputer en priorité sur les pénalités et indemnités de retard et les créances les plus anciennes.

9 - Clause de réserve de propriété

De convention expresse entre l'Acheteur et le Fournisseur, il est précisé que le transfert de propriété des marchandises livrées ne s'effectuera qu'après règlement intégral du prix convenu.

L'Acheteur s'oblige à assurer, à ses frais, les marchandises objet de la vente à partir de la livraison dans ses entrepôts, et à justifier, au besoin, de l'existence d'une telle assurance comportant la couverture des risques, au profit du propriétaire des marchandises.

En cas de manquement total ou partiel aux obligations financières de l'Acheteur envers le Fournisseur, et après constatation de sa carence, le Fournisseur procédera immédiatement à la reprise des marchandises en stock qui seront réputées impayées. A la demande du Fournisseur, l'Acheteur sera tenu de lui communiquer un inventaire détaillé des produits en stock. Le Fournisseur pourra exercer un droit de suite sur tout ou partie du prix à payer par les sous-acquéreurs pour l'acquisition des marchandises ainsi revendues.

10 - Garantie

En raison de sa qualité d'intermédiaire/distributeur, le Fournisseur ne fournit aucune garantie contractuelle quant aux produits. La garantie contractuelle accordée par le fabricant n'engage ce dernier.

Le Fournisseur n'est tenu à aucune indemnisation envers l'utilisateur final des produits ou envers les tiers pour les conséquences de l'usage des marchandises, qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects. L'Acheteur est seul responsable des conditions d'utilisation du produit et est tenu de respecter les prescriptions des fiches techniques et fiches sécurité des produits.

11 - Force majeure

Seront contractuellement assimilés à la force majeure et constitueront des causes d'extinction ou de suspension des obligations du Fournisseur, sans recours du client, les accidents affectant le stockage des marchandises, l'arrêt total ou partiel de la production ou de l'approvisionnement au sein des sites du Fournisseur ou de ses fournisseurs, la défaillance du transporteur, l'incendie, l'inondation, les épidémies, les grèves, le fait de tiers et, de manière générale, tout événement extérieur, indépendant de la volonté du Fournisseur et faisant obstacle à son fonctionnement normal, qui serait de nature à retarder, à empêcher ou à rendre économiquement exorbitante l'exécution par le Fournisseur de ses engagements. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles du Fournisseur.

12 - Clause environnement

L'Acheteur s'engage à respecter les obligations mises à sa charge par le Décret du 20/07/05 relatif à l'élimination des déchets ménagers issus des équipements électriques et électroniques

13 - Données à caractère privé

Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, complétée par le Règlement Général sur la Protection des Données, les informations et données à caractère privé relatives à l'acheteur pourront faire l'objet d'un traitement automatisé. Le Fournisseur se réserve le droit de collecter des informations sur l'acheteur afin de faciliter l'administration et la gestion de la relation commerciale.

L'Acheteur dispose à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données à caractère personnel, qu'il peut exercer en envoyant sa demande par courrier à l'adresse du Fournisseur ou par message électronique à l'adresse suivante : contact.rgpd@groupe.findis.fr.

14 - Contestations

En cas de contestation, seul le Tribunal de Commerce d'Angers sera compétent, même en matière d'appel en garantie ou s'il y a pluralité de défendeurs, le tirage des traites ou l'acceptation de paiement n'impliquant ni novation, ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

15 - Numéro d'identification Unique

Pour les équipements électriques et électroniques tels que définis par l'art R 543-172 du code de l'environnement, pour lesquels le Fournisseur n'endosse pas le statut de producteur au sens de l'art R543-174, le Fournisseur tient à la disposition de ses clients qui lui en font la demande, la liste des identifiants uniques sous lesquels les producteurs qui les ont mis en marché sont enregistrés.